

Nombre de Conseillers	
En exercice	16
Présents	11
Votants	14

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMOIRIEU

RÉUNION DU : 12/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze décembre

À 19 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de VILLEMOIRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BRACCO Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05/12/2025

Présents : J. BRACCO, Maire, J. VARCELICE, E. GONCALVES, M. REBUT, S. COINT, M-C ALLIGIER, C. CHENARD, L. CHIOETTO, D. DEFRAНCE, P. POULET, J-M VALLOUIS.

Absents : A. PEREZ, J. PERNET,

L. GERMAIN a donné procuration à J. BRACCO / S. LASSALLE a donné procuration à J. VARCELICE / J. PICARD a donné procuration à M. REBUT

DÉLIBÉRATION
N° 2025_34

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025 joint en annexe à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées au titre :

- Du transfert de la compétence enfance (bâtiment) de la commune de Corbelin à la communauté de communes
- Du transfert de la compétence enfance de la commune de Tignieu-Jameyzieu à la communauté de communes
- Du transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire relative à la création, les aménagements et l'entretien des liaisons/itinéraires cyclables identifiés à l'étape 1 du schéma d'accès cyclable aux services des polarités ».

Considérant que ces évaluations viendront, sous l'effet d'une délibération ultérieure du conseil communautaire portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées, par la suite impacter l'attribution de compensation perçue chaque année par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport émis par la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres des Balcons du Dauphiné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 12 novembre 2025.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Joëlle VARCELICE




Jacques BRACCO